

Évaluation par un tiers de la phase prototype de la transformation des services d'emploi

Questions et réponses

1. Pourquoi le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences procède-t-il à une évaluation par un tiers des services d'emploi?

Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, en étroite collaboration avec le ministère de l'Enfance, des Services communautaires et des Services sociaux, procède à une évaluation par un tiers de la phase prototype de la transformation des services d'emploi afin de déterminer :

- la mise en œuvre du modèle intégré dans la phase de prototype;
- la prestation de services dans le cadre du modèle intégré;
- la mesure dans laquelle le système intégré atteint les résultats escomptés.

Pour le ministère, les évaluations font partie de la norme pour garantir une prise de décision fondée sur des preuves et une amélioration continue.

2. Qui mène les activités d'évaluation?

Le ministère a engagé une société d'évaluation indépendante, Goss Gilroy Inc. pour effectuer l'évaluation, conformément au processus d'approvisionnement du gouvernement.

3. Quand l'évaluation aura-t-elle lieu?

L'évaluation a été lancée en juillet 2021 et se poursuivra jusqu'en mars 2023.

4. Comment l'évaluation se déroule-t-elle?

L'approche est mixte : une analyse documentaire, une analyse de la littérature, des entretiens avec des informateurs clés, des groupes de discussion, des visites de sites et des enquêtes. Les enquêtes, les entretiens et les groupes de discussion seront réalisés en ligne ou par téléphone. D'autres approches seront utilisées pour les visites sur site (vidéoconférence, téléphone) si les contacts en personne sont limités. L'adaptation aux besoins des répondants sera organisée par le consultant ou le ministère en fonction des besoins.

5. Qui est consulté durant l'évaluation et comment le processus de consultation est-il déterminé?

Les principaux intervenants qui seront consultés sont les gestionnaires des systèmes de services, les clients, les employeurs, les agents chargés du traitement des dossiers d'aide sociale et d'Emploi Ontario, les fournisseurs de services, les partenaires communautaires et les municipalités, ainsi que le personnel du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences et du ministère de l'Enfance, des Services communautaires et des Services sociaux. Le processus de consultation respecte les normes d'évaluation et les pratiques exemplaires de l'industrie et du ministère.

6. Comment le consultant garantira-t-il la confidentialité des répondants?

Le ministère et le consultant prennent très au sérieux la confidentialité des participants. Des protocoles ont été mis en place pour garantir que toutes les réponses restent confidentielles et ne soient pas attribuées à un individu ou une organisation dans les rapports résultant de cette étude. Tous les renseignements fournis ne serviront utilisés que pour l'évaluation.

Un processus de consentement éclairé sera également mis en place. La participation à toute activité d'évaluation serait volontaire.

7. Comment le ministère utilisera-t-il les résultats de l'évaluation?

Le ministère utilisera les résultats de l'évaluation pour éclairer la prise de décision et produire des preuves évaluatives pour soutenir les évaluations du ministère concernant la mise en œuvre de la transformation des services d'emploi.

L'évaluation vise à éclairer les décisions en matière de politique et de prestation de services au niveau global et provincial. Cette évaluation est indépendante des processus de gestion des contrats et de gestion des performances déjà en place.